

COMPAGNONS ENERGIES RENOUVELABLES SPRL

EDITEUR : Jacques RULMONT - Gérant de la SPRL -

Page 1

1) EVOLUTION PORTAGE CV 1/7/2015 A OCTOBRE 2010 : SOLAR CHEST SA /ELIA UN des COVIDS DE LA TRANSITION ENERGETIQUE REGION WALLONNE ???.....

Vente 09/2019 SOLAR CHEST SA	615.400
Vente 02/2020 SOLAR CHEST SA	538.446
Vente 09/2020 SOLAR CHEST SA	846.154

Opérations de RE-portage au Marché Libre 09/2020	2.000.000	OFFRE 09/2020
CV SOLAR CHEST non vendus vente 09/2020	- 425.200	846.154

TOTAL VENDU EN 09/2020	1.574.800	46%
portage ELIA 1/7/2015 vers SOLAR CHEST	3.400.000	

Solde CV en marché libre 09/2020 à revendre par SOLAR CHEST	1.825.200	54%
--	------------------	------------

BILAN BNB SOLAR CHEST SA 31/12/2019

Bénéfice reporté après impôt au 31/12/2019	172.351
--	---------

CHARGES OPERATIONS PORTAGES SUPPORTEES PAR LES CONSOMMATEURS via ELIA

Honoraires et frais lancement opération	7.059.000
Coût Intérêts des obligations émises réservés aux professionnels financiers 2020/2021/2022	40.757.750
TOTAL	47.816.750

2) REFLEXIONS SUR L'OPERATION DE PORTAGE CV du 1/7/2015 AU 20/10/2020

2.1) L'offre CV actuelle "Marché libre" plonge vers le prix de garantie à 65€.....peut-être bientôt en dessous du prix de garantie ... comme en 2013 (jusqu'à 50€ ?)..

2.2) Le portage ne peut être une solution de saine gestion, au risque d'engendrer des frais importants (+ de 47 millions)- pour en faire supporter le paiement de la dette à effet décalé....non acceptable, ni justifiable pour les nouvelles générations, qui deviennent consommateurs post 1/7/2015, où ce type d'opération ne devrait pas les impacter en contribution quelconque sur leur facture d'électricité.

En conséquence, un poste spécifique devrait être créé dans la facture d'électricité(rubrique ELIA) où la répartition des frais ne devrait s'établir que pour les compteurs électriques consommateurs où la date de départ de consommation est antérieure au 1/7/2015. Logique que le portage de ce type de charge ne devrait pas impacter les jeunes citoyens et PME... Ce qui serait d'application pour le tarif résidentiel devrait l'être également pour tous les autres tarifs sur le même principe.

2.3) " le **purpose véhicule**" SOLAR CHEST SA a comptabilisé un bénéfice net mis en réserve de **172.351€** au 31/12/2019.

Ce profit est très modéré dans l'ensemble de l'opération de portage, si l'on rapporte ce montant aux **7 millions de charges** inhérentes à l'opération spécifique au lancement et les **40,7 millions € d'intérêts aux obligataires**.

2.4) Incompréhensible dans un portage financier aussi important en 2015, qu'il soit **EXCLUSIF** aux professionnels de la Finance Internationale, où **l'obligation était minimale à 100.000€ l'unité**.

Pourquoi ne pas avoir ouvert la souscription au moins à un **plafond prioritaire et ouvert BE**, sur base minimale fixée de manière raisonnablepar exemple entre 1000 et 5000€ l'unité...?!...

2.5) Pour une **intercommunale à vocation sociale**, pourquoi à ce point **ignorer les petits investisseurs qu'ils soient aussi bien producteur que consommateur**.....dans un marché bancaire depuis des années non rémunérateurs avec notamment des comptes d'épargne bancaires BE évalués en 2015 à plus de 260 milliards€ avec taux de placements à la limite du négatif, à +- **0,10 % et quelques petites misérables "rawettes"**

Pourquoi dans ces conditions économiquement privilégier le monde exclusif de la GRANDE FINANCE à des conditions spécifiques: remboursements aux emprunteurs en 2020 / 2021 / 2022 avec taux de 2.129% / 2.387% / 2.636 % : **charge d'intérêts global** de 40.757.750€ .

Sous la rubrique: "Saviez-vous que" ...Certificats Verts... au point 3 : <https://www.compagnons-er.be/certificats-verts/>
(Notre complément d'informations sur cette opération de portage en publication ancienne)

Comme John Lennon ..."IMAGINE" ...un autre Monde !:

que le taux d'intérêt aurait été sur les 3 tranches de souscription à 1,5%, le gain aurait été de + de 23 millions€ .

Le rapport du volume des comptes d'épargne BE(**260 milliards €** de potentiel à une souscription de **221 millions** de portage CV = **0,1%**)

Sommes-nous dans ce cadre dans un Socialisme d'ETAT ou dans une Société auto-proclamée Citoyenne.... ???

3.REFLEXIONS GENERALES :

3.1) Portage SOLAR CHEST SA :

Si le portage CV avait son utilité en 2015 ?, pourquoi ne pas l'avoir conçu dans l'intérêt général de tous les consommateurs BE qui aurait eu intérêt à la souscription obligatoire dans un cadre légal garanti, comme ce fut le cas pour les financiers professionnels ?

1,8 millions CV vont être à nouveau injectés dans le marché libre en temps prochain via SOLAR CHEST SA ,

y compris les 425.200 CV 09/2020 non vendus

Allons-nous , rééditer la douloureuse réalité de 2013 à un CV marché libre à 50€ ?.....

Le rapport du volume des comptes d'épargne: 260 milliards € à la souscription et 221 millions de portage CV, soit = 0,1%

Dans le climat bancaire baissier à outrance en 2015 et ultérieurs, une ouverture de marché aux petits investisseurs ne pouvait être que réussite avec un accompagnement médiatique de circonstance....

La gouvernance politique RW a-t-elle peur de ses citoyens et PME au point sur ce sujet de résoudre un problème ponctuel via uniquement la filière des financiers à l'échelle de Wall Street?

3.2) Marché libre CV wallon /ELIA dans le cadre du coût réel CV final sur la facture de tous les consommateurs

Dans le chef des PRODUCTEURS :

Choix ELIA : 65 € + **frais et rémunération ELIA rechargés(non publiés)**, chargés dans la facture du consommateur poste : Réseaux

Choix Marché Libre: prix négocié net avec les fournisseurs/ intermédiaires. Les fournisseurs d'électricité utilisent les CV achetés dans le cadre des quotas fixés par la Cwape trimestriellement en fonction des consommations kwh de leurs clients, sinon pénalité de 100€ par CV non rentré dans le délai de quota fixé par la Cwape.

Dans le chef des CONSOMMATEURS :

"contribution énergie verte" (rubrique FOURNISSEUR) + "contribution ELIA " (rubrique RESEAUX)

Pour la Contribution Energie verte, la Cwape est intangible à toute modification structurelle ou de circonstance....

Résultat: le **subside à la production est un produit commercial non réglementé dans le chef des Fournisseurs !!!!**

Rien n'a changé depuis notre étude en annexe N° 3 de notre rubrique **TRANSITION ENERGETIQUE ! du 26/1/2018** :

voir pages 3 et 4: étude d'un subside en commercialisation vagabonde:

<https://www.compagnons-er.be/wp-content/uploads/ANNEXES-lettre-ouverte-Cwape-26-1-2018.pdf>

Portage CV

Comment un subside à la production peut-il amener à un effondrement du Marché Libre CV en mars 2013 à 50€ ?

Comment un portage **CV 1/7/2015 (3.400.000 CV)** va-t-il interférer sur le prix du Maché Libre en horizon **imminent et futur**...?

Ce subside pourra-t-il être initié bientôt comme un **produit dérivé de "WALL STREET N-Y" ou de la " CITY of LONDON".....**

4) REFLEXION / INTERROGATION.... MARCHE CV RW

Nous ne sommes plus dans le surréalisme à la belge ...mais dans une gestion infernale...où il est difficile de connaître les véritables bénéficiaires..... d'une aide à la production...qui depuis trop longtemps est du KAFKA ...qui depuis 5 ans décourage et découragera les petits investisseurs et PME à faire confiance à ses gouvernants wallons.

Espérons que les actuels pourraient être meilleurs que leurs prédécesseurs....**nous attendons qu'ils le soient réellement "en réalité pragmatique".....**

de LA TRANSITION ENERGETIQUE volontariste.

Toute erreur ou correctif éventuels motivés, pourront faire l'objet d'une rectification circonstanciée.